

Appel à Projets Bourse Espoirs HUGO 2017

GUIDE D'INSTRUCTIONS

Soumission électronique par la Direction générale à :

contact@chu-hugo.fr

DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE BOURSE : 01 JUIN 2017

1. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Les 5 CHU et CHR de l'interrégion Grand Ouest (Angers, Brest, Nantes, Orléans, Rennes et Tours) ont créé en 2005 les Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest (HUGO) pour structurer leurs activités de soins de recours, améliorer leurs résultats en matière de recherche clinique et d'innovation et leur donner une meilleure visibilité, dans le prolongement des actions existantes dans le champ de l'enseignement. En 2013, les établissements de HUGO ont constitué, avec l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, le groupement de coopération sanitaire GCS HUGO, qui porte la coopération hospitalo-universitaire de l'interrégion Grand Ouest pour améliorer la lisibilité nationale et européenne des actions de ses membres.

Le projet HUGO 2014-2017 prévoit de délivrer une à trois bourse(s) annuelle(s), afin d'encourager des projets collaboratifs et structurants, correspondant à ses priorités, et dont le déroulement se situe au sein de l'inter-région ou dont le résultat intéresse l'interrégion.

2. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS

La Bourse Espoirs HUGO a pour objectif de financer des actions encourageant l'émergence et favorisant des démarches structurantes au sein d'HUGO.

PROJETS ELIGIBLES

La Bourse Espoir HUGO accompagne le développement du projet d'un jeune professionnel. Elle favorise les projets mettant en synergie plusieurs structures de l'interrégion, et correspondant aux caractéristiques suivantes :

- Financement : 30 000€ maximum (elle peut compléter d'autres financements)
- Projet lié à une mission de soins, de formation, d'enseignement ou de recherche
- Projet structurant pour l'interrégion HUGO, impliquant nécessairement au moins deux établissements de 2 régions d'HUGO.

TYPE DE FINANCEMENTS ELIGIBLES

La Bourse Espoir correspond à la réalisation d'une action, intégrée au projet professionnel du candidat, selon un budget présenté par le lauréat.

Elle peut permettre de prendre en charge :

- Une aide aux déplacements et à la mobilité : compensation de frais liés à la réalisation d'un séjour dans un établissement de santé, un laboratoire de recherche ou une entreprise,
- Des frais de scolarité
- Des frais liés à une communication orale ou affichée lors d'un congrès
- Des frais liés à la soumission d'une publication ou d'un projet à l'international
- Des frais liés à l'organisation d'une manifestation ou d'une formation
- L'acquisition de matériel(s) ou équipement(s) destiné(s) à la réalisation du projet

FINANCEMENTS NON ELIGIBLES

- Le financement direct de la réalisation d'un projet de recherche
- Le financement de salaires
- Les frais de gestion, de structure ou de promotion

3. MODALITES DE PARTICIPATION

CANDIDATS ELIGIBLES

- Professionnels de toute catégorie professionnelle appartenant à l'un des CHU ou CHR membre de HUGO
- Professionnels âgés de 35 ans ou moins (jusqu'à la veille des 36 ans à la date de dépôt du projet)

CALENDRIER DU PROJET ACCOMPAGNE PAR LA BOURSE ESPOIRS

Le projet à soutenir doit se dérouler entre septembre 2017 et décembre 2018.

Le projet soutenu ne peut avoir débuté avant septembre 2017.

GEOGRAPHIE DU PROJET

Le projet doit se dérouler principalement dans l'interrégion et intéresser plusieurs établissements de l'interrégion, au minimum 2 établissements appartenant à 2 régions.

RECIPIENDAIRE DE LA BOURSE

- Le prix est versé préférentiellement à une institution (Hôpital ou Université), après signature d'une convention entre HUGO et l'institution concernée précisant l'usage des fonds.
- Si la nature du projet le justifie, le prix peut être versé à la personne physique qui a présenté le dossier, sous forme de remboursement de frais sur la base de justificatifs et après signature d'un engagement, concernant l'usage des fonds et prévoyant la remise d'un rapport synthétique sur leur utilisation et sur le résultat du projet.

ENGAGEMENT DU RECIPIENDAIRE

Le récipiendaire et son institution s'engagent à :

- Utiliser le montant de la bourse conformément au budget prévisionnel du projet
- Informer HUGO de toute difficulté dans la réalisation du projet
- Transmettre au GCS HUGO, au plus tard en janvier 2018, un bilan financier de l'utilisation de la bourse et un rapport synthétique sur le résultat du projet, sur demande du GCS HUGO
- Mentionner le soutien de HUGO, à l'occasion de toute action de communication ou publication résultant du projet financé, en utilisant le kit de communication qui lui aura été fourni.

4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS

CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligibles, la demande de bourse doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le dossier complet comprend les documents requis et respecte les modalités de soumission ;
- Le projet répond aux objectifs du présent appel à projets ;
- Le calendrier du projet est conforme aux conditions du présent appel à projets ;
- Le budget du projet est précisé, conforme aux besoins et fait état des autres aides obtenues ou demandées ;
- Un calendrier des étapes-clefs est présenté ;
- Le projet n'est pas limité à l'établissement d'affectation du soumissionnaire et intéresse d'autres établissements de l'interrégion ;
- Le projet démontre son intérêt stratégique ou/et scientifique et son caractère structurant au plan interrégional ;
- Le projet a reçu le visa de la Direction Générale de l'établissement de rattachement, et, pour les personnels hospitalo-universitaires du Doyen.

EXEMPLES DE PROJETS ELIGIBLES

Ces exemples ne sont pas exclusifs :

- Stage(s) par comparaison pour obtenir une formation complémentaire destinée à développer ou créer une ressource utile à l'interrégion ;
- Formation de type 'contrat d'interface' dans un laboratoire de recherche, une école ou dans un service clinique (pour un chercheur) permettant le développement de la recherche translationnelle ;
- Aide à la présentation d'une communication, d'un article, d'un poster, dans un congrès international pour un projet d'intérêt interrégional ;
- Aide à la présentation d'un projet d'intérêt interrégional lors d'un congrès ;

- Circulation de professionnels au sein d'HUGO pour des projets interrégionaux (DHU, FHU, équipes de recherche multi-sites, parcours de soins organisés en interrégion, etc.) ;
- Constitution d'un réseau de professionnels au sein de l'interrégion.

CRITERES D'EVALUATION

CRITERES DE PRESELECTION :

- 1. Apport de la Bourse Espoir pour la réalisation du projet**
- 2. Inscription du projet professionnel dans une dynamique collective interrégionale**
- 3. Facteur de visibilité pour HUGO**

CRITERES DE SELECTION :

- 1. Caractère structurant du projet pour l'interrégion**
- 2. Intérêt scientifique du projet**
- 3. Potentiel de leadership du candidat, apprécié sur la base de son parcours**
- 4. Faisabilité**

PROCEDURE DE SELECTION

Une présélection sera réalisée par le Pilote médical de la Bourse HUGO et la Déléguée Générale de HUGO et pour vérifier la conformité des critères d'éligibilité des candidatures.

Le Conseil d'Orientation Scientifique (COS) du GIRCI Grand Ouest classera ensuite les candidatures présélectionnées sur des critères scientifiques.

Le bureau de HUGO, jury de la Bourse Espoir, désignera enfin le ou les lauréat(s), sur proposition du Pilote médical de la Bourse Espoir HUGO et du COS.

5. MODALITES PRATIQUES DE SOUMISSION

PROCEDURE DE SOUMISSION ELECTRONIQUE

Les documents nécessaires à la soumission d'une candidature au présent appel à projets peuvent être téléchargés sur le site : www.chu-hugo.fr

Le soumissionnaire dépose sa candidature via la direction de son établissement. Le GCS HUGO ne tiendra pas compte de candidatures directement transmises par le soumissionnaire.

Les directions d'Etablissement transmettent par voie électronique à contact@chu-hugo.fr, **au plus tard le 01 Juin 2017** : le dossier de soumission complet avec toutes les annexes jointes au corps du dossier (un seul fichier est transmis) sous format pdf + le dossier de soumission complet au format Word + la fiche financière au format Excel.

Les noms des fichiers « dossier de soumission » transmis par courrier électronique sont composés
comme suit :

Ville de l'établissement -NOM du porteur de projet-BEHUGO2017.pdf

ex : ANGERS-DUPONT-BEHUGO2017.pdf

Ville de l'établissement -NOM du porteur de projet-BEHUGO2017.doc

ex : ANGERS-DUPONT-BEHUGO2017.doc

Le nom du fichier « fiche financière » transmis par courrier électronique est composé comme suit :

Ville de l'établissement -NOM du soumissionnaire-BEHUGO2017.xls

ex : ANGERS-DUPONT-BEHUGO2017.xls

NB : Tous les fichiers sont transmis simultanément dans le même courriel.

6. PUBLICATION DES RESULTATS

Le(s) projet(s) retenu(s) au financement sera(ont) annoncé(s) sur le site du GCS HUGO www.chu-hugo.fr et chaque candidat recevra une réponse écrite avec copie à la Direction d'établissement.

7. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

| | | |
|--|--|------------------------|
| Date de lancement de l'appel à candidature | | 15 février 2017 |
| Date limite de soumission | Soumission électronique du dossier de demande à <i>contact@chu-hugo.fr</i> | 01 Juin 2017 |
| Date prévisionnelle de publication des résultats | | Octobre 2017 |

8. CONTACTS

Pour toute information, la Déléguée Générale du GCS HUGO se tient à votre disposition :

Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ contact@chu-hugo.fr

Informations, textes et documents à télécharger sur le site : www.gcs-hugo.fr